



Cession des cimetières de la paroisse Bon-Pasteur à la Compagnie du cimetière Saint-Charles

Foire aux questions

Lors des rencontres d'informations tenues le 22 octobre dernier, plusieurs questions ont été soulevées concernant la cession de nos cimetières. Nous vous présentons ici ces questions ainsi que les réponses qui ont alors été données.

Qu'est-ce qu'on cède au juste?

- On cède les cimetières de Lac-Saint-Charles, Notre-Dame-des-Laurentides, Saint-Pierre-aux-Liens, Lac-Beauport, Stoneham et Tewkesbury;
- Cession en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

À qui cède-t-on ces cimetières?

La Compagnie du cimetière Saint-Charles, aussi appelée la Compagnie Saint-Charles.

Pourriez-vous décrire en quelques mots la Compagnie Saint-Charles?

- La Compagnie du cimetière Saint-Charles est une compagnie à but non lucratif;
- Il n'y a aucun actionnaire;
- Elle a été fondée il y a plus de 100 ans;
- Sa mission est de desservir la communauté chrétienne;
- 14 cimetières sont gérés par elle;
- L'hiver, elle compte 25 membres du personnel;
- L'été, ce nombre monte jusqu'à 47 employés;
- Il y a des inhumations à l'année;
- Il y aura un délégué de la fabrique pour assister à l'assemblée générale de la Compagnie du Cimetière Saint-Charles;
- Présentement, 4 curés et 3 laïques siègent au conseil d'administration.

Quelles sont les valeurs de la Compagnie Saint-Charles?

La Compagnie du cimetière Saint-Charles a le souci de :

- Se faire proche des familles avec des points de service dans les milieux;
- Assurer la pérennité de nos cimetières avec une vision à long terme.

La cession des cimetières paroissiaux à la Compagnie du cimetière Saint-Charles permettra aussi de :

- Optimiser la gestion des ressources humaines;
- Mécaniser l'entretien des cimetières;
- Améliorer l'aménagement paysager des cimetières.

Pourquoi céder nos cimetières?

- C'est un souhait du diocèse;
- Il y a un manque de main-d'œuvre;
- Les lois relatives aux cimetières sont complexes;
- La complexité de la gestion :
 - Chaque cimetière a deux comptes de banque
 - Chaque cimetière a ses propres états financiers
- La gestion des cimetières exige beaucoup d'énergie de notre personnel administratif et nos ressources sont limitées;
- La fabrique a inscrit une perte de 159 000 \$ au cours de son dernier exercice financier 2022. Il faut réorganiser nos activités.

Quelles sont les confessions religieuses qui seront acceptées après la cession?

Inhumations de rites chrétiens seulement.

Qu'en est-il des droits acquis?

Tous les contrats signés antérieurement seront honorés par la Compagnie Saint-Charles.

Durée des concessions

- La Compagnie du cimetière Saint-Charles établit des contrats de concession d'une durée de 99 ans pour assurer la tranquillité d'esprit des concessionnaires et de leurs familles et aussi pour simplifier la gestion des concessions;
- Dans les paroisses, cette durée est limitée à 50 ans pour des urnes et à 25 ans pour les lots.

Nouvelle tarification

La Compagnie Saint-Charles se donne 5 ans pour arrimer sa tarification avec la nôtre, soit à la hausse, soit à la baisse.

Point de service

- Un point de service sera installé au bureau de Saint-Pierre-aux-Liens;
- Les aménagements, s'il y a lieu, seront aux frais de la Compagnie du cimetière Saint-Charles.

Aspects financiers

- Les finances d'un cimetière sont en fiducie : il ne peut donc y avoir d'échange d'argent avec la fabrique sauf pour compenser les services que chacun fournit à l'autre;
- Pour éviter les pertes financières lors de la transaction avec la Compagnie Saint-Charles, on va simplement changer le nom des propriétaires des placements sans liquider les portefeuilles comme tel;
- Les fonds des cimetières s'élevaient au 31 décembre 2022 à environ 752 000 \$;
- Les dépôts funéraires concernant les messes seront conservés à la fabrique; ceux concernant les fosses seront transférés à la Compagnie du cimetière Saint-Charles;

La Compagnie Saint-Charles est-elle en bonne santé financière?

Oui. Elle s'est d'ailleurs entourée d'experts externes indépendants en audit des comptes et un actuaire vérifie périodiquement la solvabilité de l'entreprise.

Quelles sont les garanties quant à la vente future des terrains cédés à des fins autres que pour un cimetière ?

Si la Compagnie du cimetière Saint-Charles venait à revendre les terrains des cimetières cédés à une entreprise ou à une municipalité par exemple, à des fins autres que pour y installer un cimetière catholique romain, et ce, au cours des 50 prochaines années, 50% du prix de vente ainsi obtenu serait alors remis à la Fabrique.

Est-ce qu'on va pouvoir enterrer une personne qui n'est pas baptisée ou chrétienne dans notre lot?

Tous les concessionnaires sont chrétiens. Comme concessionnaire, on peut enterrer une personne qui est non-chrétienne (Un petit-fils non-baptisé par exemple).

Contrats d'entretien déjà signés pour 25, 50 ou 99 ans : est-ce qu'il y aura de nouveaux frais suite à la cession?

Non. Les contrats seront respectés avec les montants établis dans le passé au moment de la signature.

Pour un lot payer à chaque année, est-ce que les termes vont changer?

Oui, graduellement, pour respecter la loi civile, qui exige que la durée du contrat d'entretien soit la même que la durée du contrat de concession.

Les maisons funéraires sont-elles chrétiennes?

- Aucune maison funéraire n'est chrétienne : ce sont des entreprises et non des personnes physiques. Elles ne représentent donc aucune confessionnalité particulière;
- Par contre, la Compagnie du cimetière Saint-Charles collabore avec toutes celles-ci quand vient le temps d'organiser des funérailles.

Qu'est-ce qui arrive après 99 ans?

- La famille est contactée et on lui propose de reconduire la concession. Si on n'arrive pas à communiquer avec la famille, on verra à ce moment-là.
- Par contre, comme il y a beaucoup de terrains disponibles, il n'y a aucun problème pour le moment.
- Mentionnons par ailleurs qu'il est important de mettre à jour les informations sur le titulaire du lot.

Lors d'un décès, à qui on s'adresse?

Au numéro indiqué sur le Semainier pour la Compagnie du cimetière Saint-Charles.

Qu'est-ce qui arrive concernant l'accès au cimetière de Lac-Beauport?

- Le cimetière est cédé à la Compagnie du cimetière Saint-Charles;
- Par contre, le stationnement demeure à la fabrique; le chemin est privé et n'appartient pas à la paroisse : c'est un droit de passage.

Comment fonctionne le droit de concession?

On achète un droit de concession et non un lot; on a l'usage du lot pendant 99 ans; après, on reconduit, de génération en génération, le droit de concession s'il y a lieu.

Qui fera les prières lors des inhumations?

Au plan pastoral, c'est l'équipe pastorale qui continuera à assurer les prières lors des inhumations.

Est-ce qu'il faut absolument attendre la fin du contrat pour assurer la pérennité de 99 ans?

Non. Il sera possible de souscrire un contrat de concession pour les années manquantes, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce sera offert aux concessionnaires mais il est possible de faire la démarche soi-même.

Est-ce que les numéros de lots vont changer?

Non. Ils resteront les mêmes.